

Section départementaux

Bilan CAP du 25 Mars

Mme Collin Anne, notre nouvelle Directrice des ressources Humaines, nous a exposé en début de séance les critères administratifs de base qui sont retenus pour les avancements et promotions.

- Le 1^{er} critère est la valeur professionnelle de l'agent. Si vous n'avez pas eu votre entretien individuel, vous ne pouvez prétendre à un avancement ou une promotion. Dans ces conditions, il vous appartient d'être vigilant à sa tenue. Quitte à faire remonter au niveau de la Direction des Ressources Humaines la non-tenue de cette dernière en début d'année.
- Le second point est la cotation de poste. L'administration est consciente de l'absence de cotation de certains postes. Un travail va être entrepris afin que chacun puisse savoir l'évolution de son poste.
- Les avancements ne seront pas une anticipation des évolutions de décrets.
- Un agent ne pourra bénéficier deux années de suite d'avancement.
- Un agent pluripromouvable le sera en priorité sur son cadre d'origine.
- La réussite à un examen professionnel sera également un critère important.
- Ne rentrerons pas en compte les promouvables du second semestre de l'année en cours.
- Les agents étant en congé longue maladie ou en congé de longue durée ne peuvent bénéficier de promotions (ils n'auront pas eu d'entretien individuel et on ne pourra évaluer leur valeur professionnelle).
- Les agents en détachement ne pourront pas avoir de promotion.

Nous avons souhaité connaître la répartition de l'enveloppe par catégorie. Nous l'aurons à posteriori mais elle a été fortement revalorisée. L'administration a souhaité démontrer ainsi qu'elle reconnaît le travail de ses agents. Les années précédentes, elle était de 100 000 €, cette année elle sera autour de 140 000 €. Enveloppe dépassée et assumée.

Tenue des CAP

Vos représentants du personnel des catégories B et C sont contents de la tenue de leur groupe. Leurs propositions ont été entendues et certaines retenues.

Pour les catégories A, un effort important a été fait pour les promotions au niveau ingénieur principal.

Mise à disposition

Nous avons acté la mise à disposition de nos collègues du service culture vers Mayenne Culture.